

GE_GERICHTE A/1417/2017 vom 26. Mai 2017

GE Cour de justice, 2017-05-26, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_A_1417_2017

FR: GE_GERICHTE A/1417/2017 du 26 mai 2017

IT: GE_GERICHTE A/1417/2017 del 26 maggio 2017

Volltext

Genève Cour de justice (Cour de droit public) Chambre des assurances sociales 26.05.2017 A/1417/2017

A/1417/2017 ATAS/466/2017 du 26.05.2017 (CHOMAG) , SANS OBJET République et canton de Genève POUVOIR JUDICIAIRE A/1417/2017 ATAS/466/2017 COUR DE JUSTICE Chambre des assurances sociales Arrêt du 26 mai 2017 3 ème Chambre En la cause Monsieur A_____, domicilié à ONEX recourant contre CAISSE CANTONALE GENEVOISE DE CHOMAGE, sise rue de Montbrillant 40, GENÈVE intimé ATTENDU EN FAIT Que par décision du 20 décembre 2016 confirmée sur opposition le 20 mars 2017, la Caisse cantonale genevoise de chômage (ci-après : la CCGC) a suspendu pour trente et un jours le versement de l'indemnité de chômage de Monsieur A_____, (ci-après : l'assuré) ; Qu'en date du 17 avril 2017, celui-ci a interjeté recours auprès de la Cour de céans ; Qu'invitée à se déterminer, l'intimée, par pli du 17 mai 2017, a indiqué qu'après reconsidération du dossier, elle avait décidé d'annuler la décision litigieuse. CONSIDERANT EN DROIT Qu'aux termes de l'art. 53 de la loi fédérale sur la partie générale du droit des assurances sociales, du 6 octobre 2000 (LPGA - RS 830.1), l'assurance peut reconsidérer sa décision sur opposition jusqu'à l'envoi de son préavis au tribunal ; Que c'est ce qu'a fait l'intimée en l'espèce ; Qu'au vu de l'annulation de la décision litigieuse, le recours devient sans objet ; Qu'il convient de rayer la cause du rôle. *** PAR CES MOTIFS, LA CHAMBRE DES ASSURANCES SOCIALES : 1. Prend acte de la décision du 17 mai 2017 annulant celle du 20 décembre 2016. 2. Constate que le recours est devenu sans objet. 3. Raye la cause du rôle. La greffière Marie-Catherine SÉCHAUD La Présidente Karine STECK Une copie conforme du présent arrêt est notifiée aux parties par le greffe ainsi qu'au Secrétariat d'État à l'économie le

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.